

## **Appel à candidatures**

### **Bourse aux projets de culture scientifique d'Aix-Marseille Université**

#### Objet de la bourse :

La Bourse aux projets de culture scientifique d'Aix-Marseille Université a pour vocation de soutenir les initiatives de diffusion de la recherche portées par une structure de recherche. Elle permettra d'accompagner, chaque année, un ou plusieurs projets culturels sur des thématiques, démarches ou résultats de recherche. Le(s) projet(s) qui bénéficiera/bénéficieront de ce soutien viendra/viendront diversifier et enrichir la programmation annuelle de culture scientifique d'Aix-Marseille Université.

L'appel à propositions est ouvert à tout type de format de médiation : événement, vidéo, atelier d'expérimentation...

Le(s) projet(s) retenu(s) devra/devront être destiné(s) au « tout public » : familles, adultes, scolaires... et devra/devront être en accès gratuit pour les publics. Pour la réalisation de ressources (vidéo, ouvrage...), les modalités et droits de diffusion devront être précisés dans le dossier de candidature.

Tous les secteurs disciplinaires d'Aix-Marseille Université sont invités à candidater. Les démarches interdisciplinaires et partenariales entre acteurs universitaires (services, composantes, associations étudiantes...) sont encouragées.

Un accompagnement en médiation et en communication par la cellule de culture scientifique sera proposé aux porteurs de(s) projet(s) retenu(s).

Le(s) projet(s) doit/doivent être mis en œuvre pendant l'année 2020 et terminé avant le 31 décembre 2020.

#### Règlement financier :

Le(s) projet(s) retenu(s) recevra/recevront un soutien financier compris entre 1000€ et 10000€ HT, destiné à des achats de fonctionnement ou d'équipement. Ce soutien sera versé sur le centre financier de la structure de recherche portant le projet qui sera gestionnaire des dépenses.

L'appel est ouvert à des projets avec ou sans co-financements. Cependant, la réalisation du projet ne doit pas être conditionnée à l'obtention des autres recettes. Si l'action n'était pas réalisée, la bourse devra être restituée.

Le soutien alloué ne doit pas servir uniquement à la rémunération d'une prestation extérieure sans implication de la structure de recherche, ni à l'achat d'équipement déjà accessible à AMU (ordinateur, caméra...).

Un bilan financier devra être transmis trois mois après la fin des actions.

Critères d'évaluation des candidatures :

Les dossiers seront examinés par un jury composé de membres de la Commission recherche, du vice-président délégué culture scientifique, de référents de culture scientifique d'unités (non candidates à la bourse), de représentants de la Direction de la recherche et de la valorisation, de la Mission culture et de la Direction de la communication.

Le jury sera sensible à la prise en compte par le porteur de projet de plusieurs critères.

- Diffusion d'un projet de recherche en cours
- Faisabilité technique et financière
- Partenariats internes AMU
- Interaction des chercheurs avec le public
- Adaptation du projet aux publics ciblés
- Plan de communication (avant et après l'événement)

Calendrier :

- Lancement de l'appel à propositions : 17 février 2020
- Date limite de retour des propositions : 13 mars 2020
- Annonce des résultats : 30 mars 2020
- Transmission des éléments (texte et photos) pour le bilan panorama de la culture scientifique d'AMU en fin d'année 2020
- Transmission de la liste des dépenses associées à la bourse trois mois après la fin de l'action

Contact :

Cellule de culture scientifique – 04 13 55 10 92 / [culture-scientifique@univ-amu.fr](mailto:culture-scientifique@univ-amu.fr)

---